



# La politique de gestion des déchets sur Arve & Salève

Octobre 2024

Schéma de synthèse  
Note explicative  
Foire aux questions



## SOMMAIRE

## Le mot des élus

## P4 à 7. Schéma synthétique de la note

## P8. Arve &amp; Salève gère les déchets ménagers des habitants de ses 8 communes

## P9. Schéma représentant les gestion des déchets sur Arve &amp; Salève

## P10. Quelques chiffres sur Arve &amp; Salève

## P7. Fonctionnement administratif et financier du service déchets

## P11. Les effets de la conjoncture

## P12. Les impacts sur le budget déchets d'Arve &amp; Salève

## P13. Les préconisations du schéma directeur de gestion des déchets

## P14. Accompagner les habitants

## P15. Foire aux questions



Notre intercommunalité agit au quotidien pour le développement durable du territoire et la solidarité.

Dans ce sens, la gestion des déchets est un pôle incontournable pour la préservation de notre environnement, la gestion des ressources et la circularité de notre économie. Arve & Salève gère les déchets ménagers des habitants pour le compte de ses 8 communes membres.

La vie d'un déchet ménager est longue, complexe et coûteuse. Lorsque celui-ci est déposé dans un conteneur, son parcours est loin d'être terminé. Jusqu'à présent, cette «deuxième vie» passait inaperçue et / ou souvent, se résumait à l'incinération.

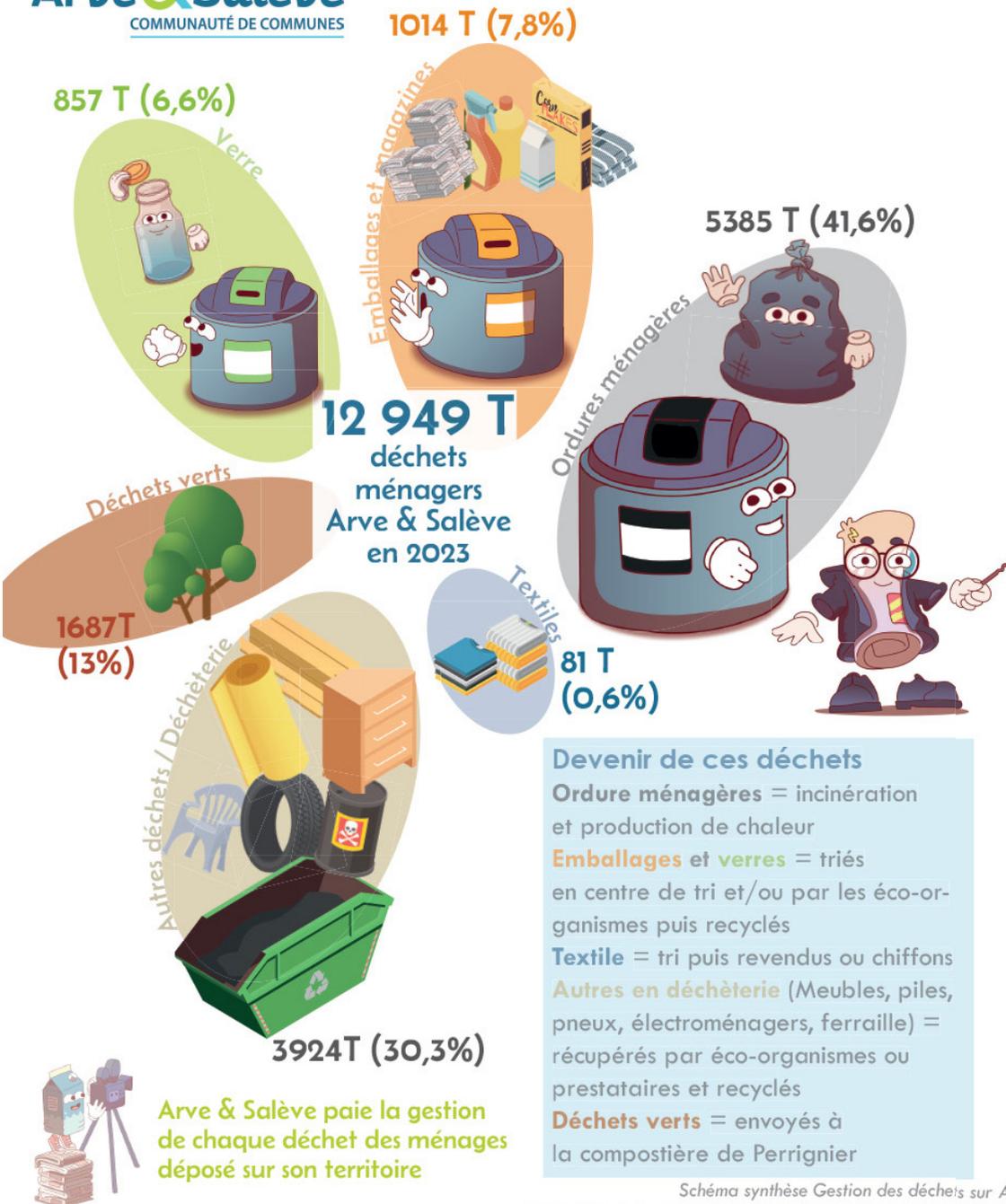
Mais cette solution n'est pas unique et les coûts engendrés par le transport puis le traitement des déchets en fin de vie ont augmenté de façon importante ces dernières années. Les réglementations, dans le but de limiter la pollution de notre environnement ont un impact financier pour tous : du consommateur à la collectivité.

Au-delà de nos convictions, nous sommes tenus de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent à nous de multiples façons. Il nous faut donc parer aux hausses inévitables des coûts tout en investissant dans des actions permettant de réduire la quantité de déchets des ménages. C'est pourquoi, avec un budget déchets de 3 millions d'euros et un déficit annuel de 500 000€, le déséquilibre recettes/dépenses a dû être compensé avec une augmentation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en 2024, passant de 8,11% à 10%.

Cette note explique de façon simple et synthétique la gestion des déchets sur Arve & Salève, le financement du service et les nouvelles actions qu'Arve & Salève déploie auprès de ses habitants pour les accompagner, chaque jour, dans leur rapport aux déchets.

Régine Rémillon  
Vice-Présidente Arve & Salève  
Commission Déchets

Sébastien Javogues  
Président Arve & Salève



**BUDGET DECHETS**  
Env. 3 millions d'€

**Dépenses**

- La collecte des déchets
  - Leur transport jusqu'au lieu de traitement
  - Leur «traitement» (recyclage ou incinération ou enfouissement)
  - La Taxe générale sur les activités polluantes - **TGAP**
  - Personnel & Frais administratifs
- +
- Phénomènes conjoncturels = **inflation et nouvelles réglementations** (hausse TGAP et nouvelles normes / services à instaurer)



**Recettes**

- La **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM**
- **Compensation des éco-organismes** qui prennent en charge certaines collectes à la déchèterie
- **Redevance spéciale** (payée par les entreprises dont Arve & Salève collecte les déchets ménagers)

**Déséquilibre**

- Budget déficitaire de 500 000€ = nécessité d'améliorer le tri et la prévention + augmentation de la TEOM (8,11% à 10%) en 2024

Une étude réalisée en 2023 a permis d'élaborer un schéma directeur de gestion des déchets sur Arve & Salève. Il préconise de revoir les fonctionnements qui contribuent au déficit, à continuer à faciliter le tri pour les usagers et à valoriser la réduction des déchets.

**1. Mise en place de conteneurs cartons dans 30 P.A.V. répartis sur Arve & Salève (Automne 2024)**  
(Automne 2024)

PM : 80 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) sont déjà présents sur les 8 communes

**2. Prévention pour la réduction des biodéchets**

**Lutte contre le gaspillage alimentaire**

- Ateliers Anti gaspi...

**Plan Compostage individuel et collectif**

- Accompagnement à la mise en place de composteurs
- Apéros compost et ateliers

▪ Broyage des déchets verts d'élagage et des sapins de Noël en déchèterie et dans les communes

▪ Sensibilisation au paillage, mulching...

**3. Sensibilisation à la consommation responsable**

- Utilisation de contenants réutilisables - Achats en vrac - Consignes
- Promotion de la consommation locale
- Réutilisation / réemploi (caisson de réemploi en déchèterie prévu en 2025)
- Gratifieria

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !!!**

Schéma synthèse Gestion des déchets sur Arve & Salève octobre 2024

Arbusigny - Arthaz PND - La Muraz - Monnetier-Mornex - Nangy - Pers-Jussy - Reignier-Esery - Scientrier





# Arve & Salève gère les **déchets ménagers** des **habitants** de ses 8 communes membres...



# Schéma synthétique de la gestion des déchets sur Arve & Salève

## Les déchets ménagers...

sont collectés soit dans les points d'apports volontaires (80 P.A.V. sur le territoire) soit en déchèterie... Ils sont classés en « familles » et chacune a un système de gestion propre à ses flux.

## Les ordures ménagères (OM)...

... sont déposées dans un sac « noir » et jetées dans les conteneurs semi-enterrés ou colonnes aériennes présentes dans les P.A.V. ou collectées en porte à porte.

## Les papiers et les emballages en plastique, cartonnettes ou métal

... sont déposés en vrac dans des conteneurs jaunes situés dans les P.A.V.

## Le verre...

... est déposé en vrac dans les conteneurs verts situés eux aussi dans les P.A.V.

## Le textile

Les textiles usagés (vêtements, linge de maison, chaussures...) sont collectés dans des bennes dites « textiles ». Une quinzaine de conteneurs textiles sont répartis sur Arve & Salève.

## La déchèterie

Tous les autres déchets des habitants sont collectés en déchèterie : bois, cartons, gravats, meubles, électronique et électroménagers, ferrailles, pneus, déchets dangereux, déchets verts...



Chaque habitant est au sommet de la chaîne des déchets. Il est important que chaque personne ait conscience de l'impact de ses choix et de ses actes avec ses achats. Présenté ainsi, il est facile de comprendre que la consommation quotidienne de chacun influe directement sur la quantité de déchets qui en découle.

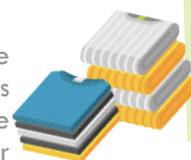
## Que deviennent - ils une fois collectés ?



Incineration et production de chaleur (Valorisation énergétique)



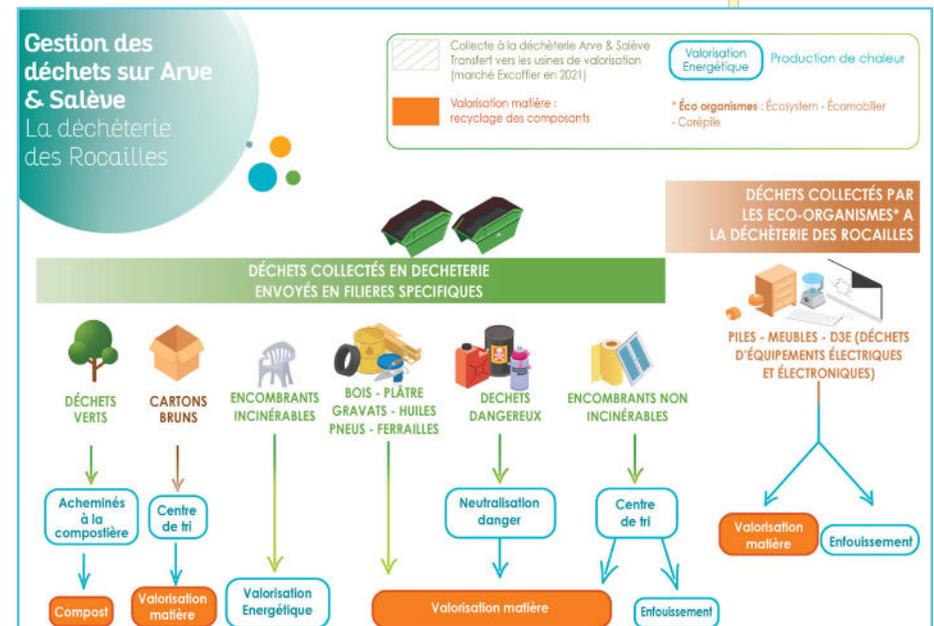
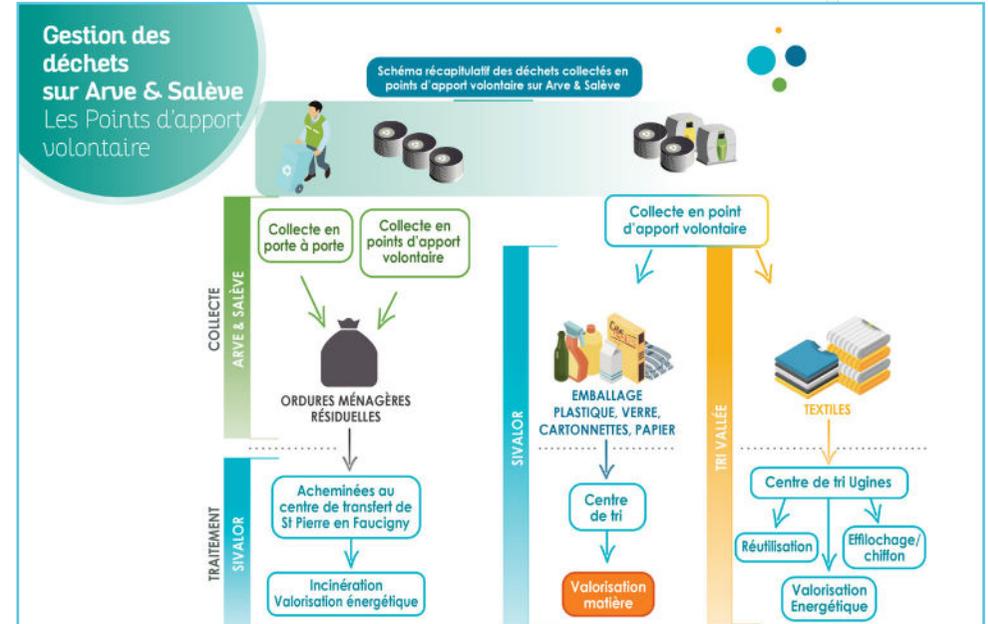
Acheminés dans un centre de tri. Selon leur composition, chacun suit une filière de recyclage particulière



Envoyé dans un centre de tri qui récupère les textiles. Selon leur état, soit ils seront revendus dans des friperies, soit transformés en chiffons

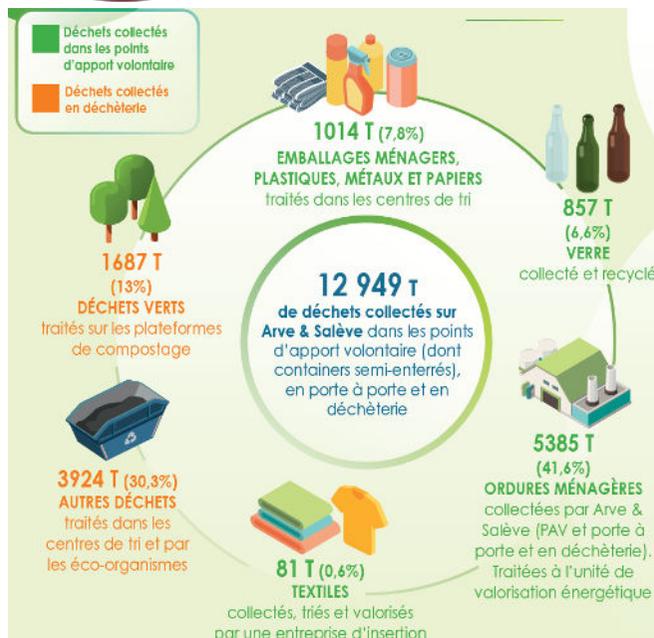


Des entreprises spécialisées récupèrent ces déchets qui seront majoritairement recyclés (ferrailles, pneus...). Les « éco-organismes » récupèrent certains déchets (mobilier, électronique et électroménager, piles, pneus...)





## Quelques chiffres sur les déchets de la population Arve & Salève en 2023



Quantité de déchets collectés sur Arve & Salève en 2023 par famille de déchets dans les P.A.V. et la déchèterie.



## Fonctionnement administratif et financier de la gestion des déchets sur Arve & Salève

**La gestion des Déchets, ce n'est pas «que» la mise à disposition et la collecte des poubelles !**

Cela va beaucoup plus loin ; il s'agit de :

- La collecte, le transport et le traitement :
  - ✓ des Ordures Ménagères (incinération)
  - ✓ des emballages et du verre (recyclage)
  - ✓ des déchets collectés en déchetterie (devenir divers selon leur composition)
- Les actions d'accompagnement au tri et réduction des déchets.
- La mise à disposition de composteurs individuels et collectifs.
- L'accompagnement des communes et usagers dans la gestion de leurs déchets verts.



Arve & Salève fait appel à plusieurs prestataires et partenaires. Cette organisation permet de traiter tous les déchets ménagers des habitants d'Arve & Salève.

Le Sivalor est le syndicat de valorisation qui transporte et incinère les ordures ménagères dans son centre d'incinération. Ces ordures ménagères sont incinérées directement sans tri préalable.



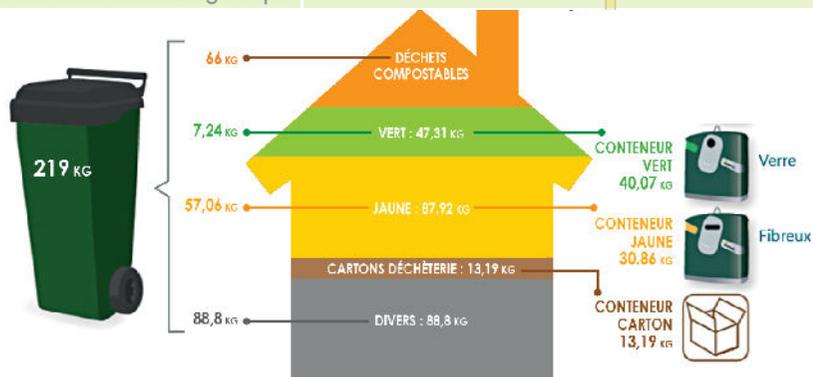
## Composition de nos poubelles sur Arve & Salève

219kg d'ordures ménagères (sac noir) sont produites par pers. sur Arve & Salève en 2023.

Sur ces 219kg, 130kg sont mal triés : 66 kg sont compostables (bio-déchets et déchets verts), 7,24kg sont des emballages en verre et 57kg sont des emballages qui

devraient être dans le conteneur jaune.

**Ces 130kg vont être collectés et incinérés par le SIVALOR, donc payés par Arve & Salève en tant que déchet incinérable alors qu'ils auraient pu suivre leur filière de recyclage spécifique**



Caractérisation du contenu de la poubelle Ordures Ménagères produites par une personne sur Arve & Salève

## Que paie Arve & Salève pour les déchets de son territoire ?

Dès qu'un déchet ménager est récupéré sur Arve & Salève, l'intercommunalité paie pour sa gestion. Il s'agit de :

- Sa collecte
- Son transport jusqu'au lieu de traitement
- Le traitement proprement dit (recyclage ou incinération ou enfouissement)
- La Taxe générale sur les activités polluantes - TGAP - qui est fonction du type de déchets concerné et de son devenir
- Personnel et frais administratifs

## Le financement du service Déchets est basé sur :

- La Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)
- La compensation des éco-organismes qui récupèrent les déchets spécifiques collectés par Arve & Salève
- La redevance spéciale (ce que paient les entreprises d'Arve & Salève qui souhaitent une collecte spécifique de leurs déchets ménagers en porte à porte).



## Malheureusement la conjoncture impacte financièrement le budget de la collectivité

### Les coûts de traitement des déchets augmentent.

L'inflation de ces dernières années a joué un rôle important sur les prix du carburant, de la gestion et de la modernisation du matériel.

### Parrallèlement, depuis 2020, la législation évolue et de nouvelles réglementations sont nées.

#### La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (A.G.E.C) :

Son objectif est d'accélérer le changement de modèle de production et de consommation pour limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



#### Le code de l'environnement :

a instauré des actions obligatoires de prévention des déchets avec notamment la mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour chaque territoire ayant la compétence déchets.

### La Taxe générale sur les activités polluantes)

L'Etat a augmenté de façon significative la T.G.AP. pour inciter fortement à la diminution des déchets. Cette taxe est payée par les collectivités en charge de la gestion des déchets en fonction du nombre de tonnes de déchets traités.

### Principe général de la TGAP

Plus le déchet est polluant en fin de vie, plus la TGAP est élevée. Par exemple un déchet enfoui a une TGAP de 65€/t alors qu'un déchet incinéré dans un incinérateur très performant sera de 14€/T.

#### La TGAP sur Arve & Salève :

L'augmentation de la TGAP s'est traduite ainsi pour Arve & Salève au cours des dernières années : de 3€/t en 2020, elle est à présent à 14€/t en 2024.

Il faut comprendre que dorénavant un déchet recyclé sera moins taxé que le même déchet non recyclé. D'où l'importance du tri.



### Les dépenses augmentent...

L'étude financière de ces deux dernières années, réalisée à l'occasion de l'étude déchets lancée en 2022/2023, a mis en évidence un déficit du budget qui va perdurer sur les années à venir.



## Le budget Déchets d'Arve & Salève : entre coûts du service et recettes diverses

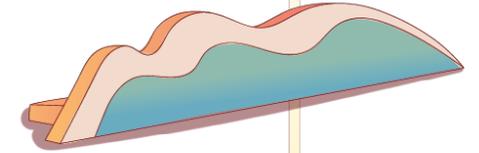
Arve & Salève est soumis aux mêmes augmentations de dépenses que toutes les collectivités françaises.

### Notre budget «Déchets» est devenu déficitaire

Le dispositif de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et celui de Redevance Spéciale tel qu'ils sont dimensionnés actuellement engendrent un sous-équilibre de l'ordre 500 000 € en 2022 sur un budget «Déchets» total de 3 M€.

Ce déficit est comblé avec le budget général de la collectivité mais des solutions sont à trouver pour contenir cette augmentation car l'inflation, la TGAP et les demandes réglementaires vont continuer à augmenter de leur côté.

Par ailleurs, il est également important d'anticiper l'avenir. La mise en place des actions de prévention pour limiter la quantité de déchets et / ou faciliter leur tri avec l'investissement dans les nouveaux matériels ont un coût important à prévoir.



### L'augmentation du taux de la T.E.O.M...

La TEOM étant la recette majoritaire permettant de financer le fonctionnement du service, il est à ce jour impossible d'équilibrer le budget sans augmenter son montant. C'est pourquoi, le taux de 8,11% a été réhaussé à 10% en 2024.

### ... permet un retour à l'équilibre du budget général ...

L'augmentation de la TEOM permet d'absorber les coûts de gestion des déchets pour les 8 communes d'Arve & Salève en l'état actuel des dépenses nécessaires. Elle permet également de couvrir les coûts supplémentaires et obligatoires liés aux nouvelles augmentations prévisibles à venir et déjà décrites précédemment.



### Lancement d'une étude

Entre évolution des tarifs et volonté d'accompagner les habitants, Arve & Salève a lancé en 2023 une étude sur la gestion de ses déchets. Le bureau d'étude a réalisé un schéma directeur validé par les élus en conseil communautaire début 2024.





Le schéma directeur approuvé début 2024 s'appuie sur 3 axes :

### Revoir l'accueil en déchèterie

A ce jour, la déchèterie n'est dimensionnée que pour accueillir les déchets des ménages selon les statuts d'Arve & Salève. Mais la déchèterie des Rocailles est utilisée par certains professionnels qui voient dans sa gratuité d'accès une source d'économies. Or Arve & Salève ne perçoit aucune recette pour le traitement de ces déchets professionnels complémentaires qui ne sont couverts ni par la TEOM ni par la redevance spéciale. La déchèterie professionnelle de La Roche sur Foron leur est destinée.

### Réviser la redevance spéciale

La TEOM est payée par les propriétaires de foncier au prorata de la surface occupée : habitants et entreprises. Elle permet de couvrir les coûts du service lorsque les déchets de par leur nature et volume sont comparables à des déchets produits par des ménages.

Néanmoins, les entreprises ont des quantités de déchets ménagers assimilées supérieures de par leur activité et/ou leur

nombre de personnel. C'est pourquoi, Arve & Salève permet aux entreprises qui le souhaitent d'avoir des bacs complémentaires pour déposer ces déchets. Elles paient ce service par l'intermédiaire d'une redevance spéciale.

Si les entreprises le veulent, elles peuvent être exonérées de la TEOM sur présentation du contrat qui les lie à une entreprise privée à laquelle elles confient cette collecte. Cette demande d'exonération est ensuite délibérée dans la collectivité.

### Valoriser la prévention des déchets pour limiter leur traitement

La population joue un rôle important dans le succès de cette démarche.

Arve & Salève doit sensibiliser au maximum sa population pour prévenir la production de déchets en s'appuyant sur le bon sens et les réglementations :

- indices de réparabilité,
- facilité du compostage et de la gestion des déchets verts,
- nouvelles habitudes de consommation...

L'intercommunalité doit mettre en place un programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA)

Notre regard sur le déchet change.

Notre économie devient « circulaire ». Les déchets, en étant recyclés, peuvent devenir des ressources. Il s'avère que la Prévention et la responsabilisation de chacun est source de réelles économies pour tous : citoyens, entreprises et collectivités.



### La facilitation du tri est une obligation réglementaire

L'implantation des Points d'apport volontaire (PAV) regroupant l'ensemble des flux sur tout le territoire - OM, emballages et verre - est un atout.

La simplification du tri avec le bac jaune début 2023 a permis de rendre le tri quotidien moins contraignant pour les usagers. Sur Arve & Salève, à l'automne, cette offre va s'étoffer avec la collecte des cartons dans 30 PAV. Ces nouveaux équipements ont un coût.

### L'élaboration d'un programme de prévention

Actuellement une grande quantité de déchets produits par les ménages est malheureusement placée dans un sac poubelle. Par ricochet, ces déchets vont être collectés par Arve & Salève et amenés à l'incinération au SIVALOR.

C'est pourquoi la prévention des déchets est un axe fort. Elle se décline en 2 axes :

- moins produire de déchets
- réparer ou réemployer au maximum



Arve & Salève accompagne également les entreprises de ses ZAE dans l'économie circulaire avec l'appui du Pôle Métropolitain du Genevois Français. Il s'agit de la démarche nommée «**Entrez dans la boucle**» basée sur la mutualisation des ressources et des dépenses.

### A domicile

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Déploiement du plan compostage :
  - **Compostage individuel** = vente de composteurs en bois à 20€ par foyer
  - **Compostage collectif** : accompagnement à la mise en place de sites partagés pour les logements collectifs.
  - **Communication et sensibilisation** : Apéros compost, ateliers, distribution...
- Eviter les déchets verts en déchèterie : broyage des végétaux (sapins de Noël et autres déchets verts des particuliers dans les communes) et présentation des techniques de mulching / paillage...

### Economie circulaire

- Sensibiliser aux effets néfastes de la surconsommation et favoriser la consommation responsable = contenants réutilisables, consignes...
- Renforcer les partenariats avec les organismes engagés dans l'économie circulaire : favoriser la réparation et le réemploi, collecte et traitement des textiles usagés, consignes de verre, valorisation de la production agricole locale...
- Organisation d'une gratifieria annuelle
- Création d'une zone de réemploi en déchèterie





## 1. Qu'est-ce que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) ?

La TEOM finance les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La T.E.O.M est payée par chaque propriétaire de locaux, chaque année, dans le cadre des impôts locaux (taxe foncière +TEOM + taxe GEMAPI).

Elle est néanmoins mal nommée car il ne s'agit pas uniquement de l'enlèvement des ordures ménagères ! La TEOM sur Arve & Salève finance :

- La collecte et le traitement de tous les types de déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères, déchets triés (emballages, cartons, verre, papiers) et autres déchets apportés en déchèterie
- Le fonctionnement de la déchèterie des Rocailles à destination des particuliers
- La communication pour promouvoir les bonnes pratiques de tri et la réduction des déchets...
- Les actions d'accompagnement au tri et à la réduction des déchets (compostage, réemploi, broyage, déchets verts...)
- La mise à disposition de composteurs individuels avec une participation de 20 €

## 2. Comment est calculée la TEOM ?

En appliquant un taux, défini par la collectivité. Contrairement à une redevance, son montant n'est pas lié à l'utilisation du service.

Le montant de la TEOM se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (cal-

culée et mise à jour annuellement par les services fiscaux) et sur le taux de la taxe voté chaque année par le conseil communal. Il ne tient pas compte du nombre de personnes du foyer.

### TEOM = Base fiscale du logement x taux voté par Arve & Salève

Au sein des collectivités, la gestion des déchets relève d'un budget dédié, qui doit assurer son équilibre, chaque année au vu des dépenses réelles.

Sur Arve & Salève, après 10 années de stabilité, en 2023 la TEOM est passée de 8,11% à 10%. Le taux de 8,11% n'était plus tenable ces dernières années au vu de l'augmentation des coûts conjoncturels.

Malgré cette augmentation, Arve et Salève reste encore en dessous ou à égalité avec les intercommunalités voisines.

## 3. Pourquoi ma taxe augmente-t-elle alors que le service diminue ?

Le service ne diminue pas mais il évolue régulièrement. De nouveaux services pour faciliter le tri des habitants et des actions davantage tournées vers la valorisation et le réemploi sont mis en place.

L'installation des Points d'apports volontaires (P.A.V.) avec les conteneurs semi-enterrés (et parfois encore des colonnes aériennes) a permis de limiter déjà partiellement l'influence de l'augmentation des coûts de fonctionnement - moins de rotation de camions et moins de personnel affecté à la collecte.



Par ailleurs, les P.A.V. représentent un double avantage pour les habitants :

- \* la concentration de plusieurs flux récoltés en un seul lieu évite d'avoir à apporter ses déchets en des emplacements différents
- \* une totale autonomie quant au dépôt de ses déchets sans attendre le ou les jours de collecte alors que la «poubelle déborde».

Depuis 2020 la législation a fortement évolué pour inciter à la diminution des déchets : loi A.G.E.C., code de l'environnement, taxe générale sur les activités polluantes (cf p8).

## 4. Est-ce que la TEOM est la seule taxe finançant le service de gestion des déchets d'Arve & Salève ?

Oui, à Arve & Salève, le fonctionnement du service est effectivement financé majoritairement par la TEOM.

S'ajoute également la compensation que versent les éco-organismes à Arve & Salève en fonction du tonnage de déchets spécifiques collectés (meubles, piles, électroménager...).

Enfin, la redevance spéciale : c'est ce que paient les entreprises et administrations sur Arve & Salève qui souhaitent une collecte en porte à porte de leurs déchets ménagers.

## 5. Quelles sont les dépenses de la collectivité liées à la gestion des déchets ?

- **Fonctionnement de la déchèterie** : mise aux normes, entretien, aménagements complémentaires liés à l'accueil de nouveaux types de déchets
- **Frais de fonctionnement** : carburants, engins de collecte et gestion des déchets en déchèterie, salaire des agents
- **Païement SIVALOR** (collecte de certains conteneurs, incinération des déchets ménagers)
- **Païement entreprises de traitement des déchets** : transport, recyclage...
- **Frais de personnel et de fonctionnement du service**

## 6. Est-il utile de continuer les efforts de tri ?

L'enjeu principal du tri est environnemental et financier :

- Trier ses déchets pour les réutiliser sous une autre forme permet de préserver nos ressources et de moins polluer notre environnement. Parallèlement, notre regard sur ce qui était appelé "Déchets" a changé.

Tout un pan de notre économie est devenu "circulaire". Les déchets, en étant recyclés peuvent à présent devenir des ressources selon la qualité initiale du produit concerné. C'est un changement de positionnement face à notre consommation quotidienne.

- A ce jour, mieux trier permet de limiter les augmentations des coûts des déchets. Un déchet trié qui rentre dans une filière de recyclage ou de retraitement spécifique





Création Service Communication Arve & Salève

# La politique de gestion des déchets sur Arve & Salève

Arve & Salève Communauté de communes  
Maison Cécile Bocquet  
160 Grande Rue  
74930 Reignier-Esery  
contact@arve-saleve.fr  
www.arve-saleve.fr

